

PANDEMIE (COVID 19)

FICHE CONSEIL SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



ÉVALUATION DES RISQUES (Document unique)

La présence du Coronavirus sur notre territoire et le confinement imposé par les autorités a entraîné l'apparition de nouveaux risques professionnels ainsi que la mise en place de nouvelles conditions de travail (télétravail, modification d'organisation sur site...).

Ces deux éléments rendent obligatoire la mise à jour de votre évaluation des risques professionnels avant la mise à jour annuelle prévue.

Pour rappel, l'évaluation des risques professionnels est **obligatoire et doit être réalisée dès la présence d'un travailleur.**

Elle a pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les collaborateurs et de définir des actions permettant de supprimer ou de diminuer ces risques.

C'est le point de départ de toute démarche de prévention dans un établissement.

Il est essentiel qu'elle soit réalisée en collaboration avec les équipes (encadrants, travailleurs, représentants du personnel) et qu'elle soit la plus pragmatique possible pour être utile et efficace.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne vous aide dans la mise à jour de votre évaluation des risques professionnels dans le cadre de la crise sanitaire, en vous indiquant **les risques principaux**, de manière non exhaustive.

IDENTIFIER LES RISQUES

Cette première étape consiste à identifier les situations de travail, liées au Coronavirus, pouvant être dangereuses pour la santé et la sécurité de vos collaborateurs.

Cochez les situations qui peuvent vous concerner (liste non exhaustive)

Biologique lié à une pandémie

Contacts possibles :

- Entre deux collaborateurs à moins d'un mètre de distance
- Avec des personnes malades (milieu hospitalier...)
- Avec du public extérieur à l'établissement (collaborateurs, livreurs, transporteurs, prestataires...)
- Avec des produits contaminés (collecte et traitement des déchets...)
- Avec des surfaces contaminées (poste de travail, poignées, interrupteurs...), des espaces communs contaminés (vestiaires, sanitaires, réfectoire...), du matériel ou des véhicules partagés

- Nettoyage ou désinfection d'espace de travail par un collaborateur (non dans les missions avant la crise)
- Venue sur site en transport en commun





Psychosociaux

Rythmes de travail contraignants (augmentation de la charge, travail en urgence...)
 Rythmes de travail moins importants (sentiment d'inutilité, ennui...)
 Tensions dans les équipes (manque d'effectif, remplacement difficile...)
 Contact avec des personnes malades (stress de la contamination, décès des patients...)
 Contact avec des personnes en souffrance liée à la crise (aide à domicile, établissement de soins aux personnes âgées, activités de soutien social...)

Pour les télétravailleurs :

Isolement social (manque de lien avec les collègues ou l'encadrant, collaborateur vivant seul...)
 Amplitudes horaires importantes (surcharge travail, difficulté de déconnexion...)
 Utilisation difficile de la technologie pour le travail (manque de matériel, difficulté de connexion...)
 Conciliation vie professionnelle et vie privée difficile

Postures contraignantes liées à la mise en place du télétravail

Travail en continu sur un ordinateur portable sans autre écran (tête penchée en avant)
 Utilisation d'un ou plusieurs écran(s) positionné(s) trop haut ou trop bas par rapport au regard (tête penchée en arrière ou en avant)
 Travail assis de façon prolongée
 Utilisation du téléphone sans casque téléphonique (obligé de coincer le téléphone entre l'oreille et l'épaule, torsion de la tête)
 Utilisation de siège non adapté (pas de roulette, pas réglable en hauteur, dossier non réglable...)
 Travail sur un bureau non adapté (trop étroit, pas assez haut, pas de possibilité d'étendre ses jambes...)

Autres risques

Chimique (utilisation de produits de nettoyage ou désinfection)
 Routier (mise en place de livraisons)
 Autres

⊙ CLASSER CES RISQUES

Définir leur importance par rapport aux autres risques de votre évaluation des risques.

Les méthodologies peuvent être variables en fonction de la taille de votre établissement, des différentes activités réalisées, du nombre d'unités de travail.

Utilisez la même méthode que pour le reste de vos risques.

Voici 3 exemples de méthodologies à titre indicatif :



Simple

RISQUE FORT = Mise en place immédiate d'actions sinon un accident ou une maladie professionnelle pourraient survenir

RISQUE MOYEN = Planification des actions pour diminuer le risque

RISQUE FAIBLE = A surveiller : risque présent mais actions mises en place suffisantes pour maîtriser le risque

Intermédiaire

CRITICITÉ = PROBABILITÉ de survenue X GRAVITÉ des dommages

Échelle gravité	
1	Incident sans arrêt de travail
2	Accident avec arrêt de moins de 3 jours
3	Accident avec arrêt de plus de 3 jours
4	Accident avec invalidité ou décès

Échelle probabilité	
1	Moins d'une fois par an
2	Au moins une fois par an
3	Au moins une fois par mois
4	Tous les jours

4

3

2

1

4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
	1	2	3	4

RISQUE FAIBLE : Situation acceptable actions mises en place, risque à surveiller
RISQUE MOYEN : Situation améliorable, actions à mettre en place
RISQUE FORT : Situation non acceptable, actions à mettre en place immédiatement

Expert

Des méthodes plus poussées de calcul du risque réel existent prenant en compte la probabilité de survenue, la gravité des dommages possibles pondérés par l'efficacité des actions mises en place

⊙ **CONSTATER LES ACTIONS MISES EN PLACE**

Faites le point sur toutes les actions mises en place face aux nouveaux risques ou à l'évolution de ceux déjà présents.

⊙ **DÉFINIR LES ACTIONS À METTRE EN PLACE**

La poursuite du télétravail, l'évolution de la situation sanitaire peut nécessiter la mise en place de mesures afin de compléter celles déjà en place. Faites le point sur les actions que vous devez encore réaliser.



COMPLÉTER VOTRE DOCUMENT UNIQUE

Tracez cette réflexion dans votre document unique actuel.

Exemple de modèle donné à titre indicatif

		Etape 1		Etape 3		Etape 4		Etape 2	
Unité de travail	Risque	Situation dangereuse	Mesures en place		Mesures à mettre en place		Criticité		
Accueil	Biologique	Contact avec des surfaces contaminées : poignées entrée, poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> Porte d'entrée maintenue ouverte en permanence. Désinfection du poste lors du changement de travailleur. Processus de nettoyage et de désinfection en place. Port du masque obligatoire. Information des travailleurs sur les gestes barrières à mettre en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir la possibilité de réduire les temps d'ouverture et n'avoir qu'un agent dédié à l'accueil (pas de roulement) 		FORTE			
		Contact possible avec du public extérieur : prestataires...	<ul style="list-style-type: none"> Les collaborateurs sont informés des consignes sanitaires à respecter Le poste d'accueil est protégé par un plexiglas 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le respect des consignes sanitaires par les prestataires Trouver une solution digitale pour récupérer les documents papiers 		FORTE			

LA MISE À JOUR EST FAITE

Pensez à réaliser cette mise à jour au moins une fois par an.

Ces conseils vous ont été donnés à titre purement indicatif, dans un but préventif. Le cas échéant, elles ne dispensent pas de faire appel à un spécialiste qualifié.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue contre Groupama du fait de l'usage de ce document.

Groupama. - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes
Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon

Émetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Crédits Photo : Médiathèque Groupama, Istock

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

ÉDITION : AVRIL 2021